



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tobamovirus fructirugosum

Syn. Tomato brown rugose fruit virus
ToBRFV

Virus du fruit rugueux brun de la tomate

Pays de la Loire : Situation en 2024 Perspectives 2025

Tomato brown rugose fruit virus (Tobamovirus)

UE : Organisme nuisible de quarantaine à titre provisoire (mesures urgence UE)

- Prolongation des mesures d'urgences jusqu'au 31/12/2024

2023 : Premier foyer en production de tomate – 44

- 7 unités de production touchées – 13 ha - Serre verre hors sol avec 0 % à 40 % de baisse de rendement estimé selon les serres
- Maintien de la production et la commercialisation des fruits autant que faire se peut sous contrôle du SRAL (choix du producteur)
- Mise en œuvre par le professionnel d'un plan de gestion de la fin de culture très stricte pour tous ses sites sous supervision du SRAL
 - Incinération des déchets (végétaux, substrats, matériel de culture) ou enfouissement comme Déchets Industriels Banals dans des centres spécifiques (gestion des lixiviats)
 - Remplacement du paillage
 - Double désinfection de la serre (structures, allées béton, halls, écrans thermiques, gaines d'aérations et d'injection de CO2)
 - Protocole spécifique de nettoyage du circuit d'irrigation, des cuves d'eau extérieures, du petit matériel, des chariots et des matériels de récolte

Situation 2024

Surveillance 2024

- Réalisation des autocontrôles par l'opérateur :
 - Signalement de détection du ToBRFV dans 10 des 14 échantillons prélevés
 - Inspections officielles (POLLENIZ) de tous les sites le 03/01/2024
 - Réalisation de 22 prélèvements officiels
 - 19 échantillons positifs (Anses – LSV Angers) – 100 % des serres contaminées
 - Enquête de traçabilité origine France (SEMAE) = RAS

Notification des nouvelles mesures de biosécurité pour l'ensemble des sites

- Gestion des déchets (écarts de tri, effeuillage)
- Organisation du travail
 - Achat de vêtements de travail et de chaussures de sécurité identifiés par serre (code couleur) + laverie sur place

Situation 2024

Fin de culture 2024 = mesures ordonnées

- Plan de gestion des foyers validé par le SRAL
- Incinération, ou le cas échéant un enfouissement dans un centre dûment autorisé, de tous les végétaux de tomates, des milieux de cultures et de tout autre déchet de culture susceptible d'être contaminé par le ToBRFV
- Vide sanitaire de 14 jours minimum correspondant au délai entre la date de la première désinfection (après l'enlèvement de tout végétal ou partie de végétal de *Solanum lycopersicum* L. des serres) et la plantation de la culture suivante hôte de ToBRFV.

Perspective 2025

31/12/2024 = fin des mesures d'urgence

- Publication le 02/12/2024 du règlement d'exécution UE 2024/2970
 - Analyses lors de l'introduction dans l'Union de végétaux destinés à la plantation de *Solanum lycopersicum* L., de ses hybrides et de *Capsicum annuum* L.
 - 20 % des envois (50 % IS – 100 % CN)
 - ToBRFV = Organisme Réglementé Non de Quarantaine (ORNQ)
 - Garantir que les semences et plants en circulation intra-communautaire sont exempts de ToBRFV
 - *Solanum lycopersicum* L. et ses hybrides
 - *Capsicum annuum* L., à l'exception des semences appartenant à une variété connue pour être résistante au ToBRFV
 - Autorité compétente = SEMAE

Perspectives 2025

Enjeu phytosanitaire fort

Vigilance indispensable de toute la filière depuis l'importation
jusqu'à la production de fruits

Professionnels de la filière : renforcement des mesures de prophylaxie vis-à-vis
du risque ToBRFV dans la conduite des productions

Des questions ? Des remarques ?

